



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRES, QUÉBEC, LE MARDI, 13 JANVIER 2026, À 19H00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE 9 JANVIER 2026.

PRÉSENTS :

Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2026-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour avec modification, soit l'ajout de l'item 19.1: Nommer un membre substitut au sein du comité de démolition.

2026-002

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2025.

2026-003

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Thomas Schwartz
Philippe Paré
Carl Bird
Nasr El Dabee
Geneviève Lussier
Stella Haley
Johanne Senecal
Line Conway.

2026-004

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Monsieur le conseiller Mike Potvin donne avis qu'un projet de Règlement concernant la constitution d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Mike Potvin dépose un projet de Règlement concernant la constitution d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

2026-005

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'adopter sans modification un Règlement sur la régie interne des séances du conseil.

2026-006	ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026
	ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.
	Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu : D'adopter sans modification un Règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2026.
2026-007	AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER À LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2025 AU MONTANT ÉQUIVALENT À 75% DE LA CONTRIBUTION DES EMPLOYÉS
	Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork et unanimement D'accorder un soutien financier à Centraide d'un montant équivalent à 75% de la contribution des employés, soit une somme de 13 353 \$.
	D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.
2026-008	AUTORISER LA PARTICIPATION DU MAIRE AU COCKTAIL DU PRÉSIDENT ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ILE DE MONTREAL (CCOIM) DEVANT SE TENIR LE 20 JANVIER 2026
	Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu : D'autoriser monsieur le maire John Belvedere à représenter la Ville de Pointe-Claire au Cocktail du président organisé par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'île de Montréal (CCOIM) devant se tenir le 20 janvier 2026 ;
	D'imputer la dépense de 90 \$, plus taxes, reliée à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311.
2026-009	DÉPOSER LES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 4 JUIN, 17 SEPTEMBRE, 24 SEPTEMBRE, ET 22 OCTOBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE
	Les versions françaises et anglaises des procès-verbaux des réunions du 4 juin, 17 septembre, 24 septembre, et 22 octobre 2025 du Comité consultatif jeunesse sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
2026-010	RENOUVELER LE MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL
	Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen par, et unanimement résolu : DE renouveler le mandat des membres au sein du Comité consultatif de Stewart Hall comme suit :
	<ul style="list-style-type: none"> - Marlene Smyth, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028; - Alexandre Navarre pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028.
2026-011	RENOUVELER ET NOMMER DES MEMBRES AU SEIN DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRES INC.
	Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen par, et unanimement résolu : DE renouveler le mandat de Catherine Battershill à titre de présidente du Club aquatique de Pointe-Claire inc. jusqu'au 31 décembre 2026 ; et
	DE nommer Deborah Davis à titre de vice-présidente pour un mandat d'un an se terminant le 31 décembre 2026.

2026-012

NOMMER DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Votes contre :
Monsieur le conseiller Bruno Tremblay
Monsieur le conseiller Mike Povin

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et majoritairement résolu :
DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif
d'urbanisme (CCU), pour des mandats de deux (2) ans, se terminant le 31 décembre
2027, et ce, afin de remplacer des membres sortants et de combler des postes vacants :

- Julie Asselin
- Vito Pelosi
- Geoff Kloos
- Jeffrey Barnes

QUE les mandats de chacun de ces membres puissent être renouvelés pour un maximum de deux (2) mandats additionnels, d'une durée de deux (2) ans chacun.

DE remercier les membres sortants, David Covo, Julie-Ann Smith et Ludovic Matthews.

2026-013

AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 42 431,14 \$, REPRÉSENTANT LA COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ET CE, INCLUANT LA COTISATION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un coût de 42 431,14 \$, taxes incluses, y compris la cotisation annuelle de 24 301,89 \$ et le versement au Carrefour du capital humain de 18 129,26 \$.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-494.

2026-014

AUTORISER LA PARTICIPATION DE SEPT MEMBRES DU CONSEIL AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DEVANT SE TENIR DU 4 AU 7 JUIN 2026 AU EDMONTON CONVENTION CENTER À EDMONTON, ALBERTA

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'autoriser monsieur le maire John Belvedere, madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Eric Stork, et monsieur le conseiller Mike Potvin à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) devant se tenir du 4 au 7 juin 2026 au *Edmonton Convention Center* à Edmonton, Alberta ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-313.

2026-015

AUTORISER LA PARTICIPATION DE SIX MEMBRES DU CONSEIL ET UN MEMBRE DE L'ADMINISTRATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DEVANT SE TENIR DU 13 AU 15 MAI 2026 AU CENTRE DE CONGRÈS DE QUÉBEC À QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'autoriser madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, monsieur le conseiller Mike Potvin, ainsi que monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint à représenter la Ville de Pointe-Claire aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) devant se tenir du 13 au 15 mai 2026 au Centre de Congrès de Québec à Québec ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-111-00-313 (élus) et 02-131-00-313 (direction générale).

2026-016

DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2025 AU 23 DÉCEMBRE 2025

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 28 novembre 2025 au 23 décembre 2025 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2026-017 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'AUDITS DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR LES ANNÉES 2026 À 2030 INCLUSIVEMENT, À ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 309 327,50 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services en matière d'audits de sécurité informatique pour les années 2026 à 2030 inclusivement (IP250015), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage lors du comité de qualité, soit ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC., pour un montant total de 309 327,50 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-414.

2026-018 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES COLS BLEUS POUR L'ANNÉE 2026, À LE GROUPE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTION PLUS), POUR UN MONTANT TOTAL DE 45 321,25 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2027 ET 2028 EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture de vêtements de travail pour les cols bleus pour l'année 2026 (DP260001), au plus bas soumissionnaire conforme, soit LE GROUPE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTION PLUS), pour un montant total de 45 321,25 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2027 et 2028.

D'imputer cette dépense selon la disponibilité financière des services requérants, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres.

2026-019 DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de janvier 2026, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2026-020 APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 13 JANVIER 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 13 janvier 2026, telle que signée par monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint.

2026-021 SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC MARTIN & LÉVESQUE INC., POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 51 469,70 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS D'UNIFORMES POUR LE SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec MARTIN & LÉVESQUE INC., pour l'année 2026, au montant de 51 469,70 \$, taxes incluses, pour la fourniture de vêtements d'uniformes pour le service de l'inspection et de la sécurité publique (SP250002).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-291-00-661 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-022	SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC ENTREPRISE FORM-ÉVAL INC., POUR LA PÉRIODE DU 9 MARS 2026 AU 8 MARS 2027, AU MONTANT DE 71 865,12 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES DE FORMATION D'EMPLOYÉS POUR LA MACHINERIE LOURDE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS
-----------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ENTREPRISE FORM-ÉVAL INC., pour la période du 9 mars 2026 au 8 mars 2027, au montant de 71 865,12 \$, taxes incluses, pour des services de formation d'employés pour la machinerie lourde et autres équipements (TP210030).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-310-00-419 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-023	SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE, POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 154 790,84 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT
-----------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE, pour l'année 2026, au montant de 154 790,84 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour des travaux d'essouchement (TP250025).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-024	RENOUVELER LE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPE N° 2023-8115-50 POUR LA LOCATION DES VÉHICULES LÉGERS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG), POUR LA PÉRIODE DU 1 FÉVRIER 2026 AU 31 JANVIER 2027, À ENTERPRISE HOLDINGS CANADA ET BUDGETAUTO INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 107 352,16 \$ TAXES INCLUSES
-----------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat de location des véhicules légers pour 2026 à ENTERPRISE HOLDINGS CANADA et BUDGETAUTO INC., étant les soumissionnaires retenus par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un montant total de 107 352,16 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-823-15-513, 22-950-22-998, 02-827-20-513 et 02-822-91-513 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-025	OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES POUR L'HIVER 2026, À ARBO-DESIGN INC. (LOT A) ET ÉMONDAGE SBP INC. (LOT B), POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 540,22 \$, TAXES INCLUSES
-----------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'hiver 2026 (TPA260001), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit ARBO-DESIGN INC. (lot A) et ÉMONDAGE SBP INC. (lot B), pour un montant total de 150 540,22 \$, taxes incluses.

Le montant total du contrat est réparti comme suit :

- ARBO-DESIGN INC. : 127 717,68 \$, taxes incluses, pour le lot A
- ÉMONDAGE SBP INC. : 22 822,54 \$, taxes incluses, pour le lot B

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484, 03-920-15-010, 02-701-75-572 et 03-920-15-010 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-026

OCTROYER UN CONTRAT POUR LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027, À HYDRA-SPEC INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 318 077,07 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2028, 2029 ET 2030 EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le diagnostic du réseau d'aqueduc pour les années 2026 et 2027 (TP250036), au plus bas soumissionnaire conforme, soit HYDRA-SPEC INC., pour un montant total de 318 077,07 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)). La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2028, 2029 et 2030.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-418 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-027

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC PAR LOT POUR L'ANNÉE 2026, À WOSELEY CANADA INC. (LOTS A, C, D, F ET H) ET ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. (LOTS B, E, G, I ET J), POUR UN MONTANT TOTAL DE 346 158,37 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de pièces d'égout et d'aqueduc par lot pour l'année 2026 (TP260014), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit WOSELEY CANADA INC. (Lots A, C, D, F et H) et ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. (lots B, E, G, I et J), pour un montant total de 346 158,37 \$, taxes incluses.

Le montant total est réparti comme suit :

- WOSELEY CANADA INC. : 141 536,20 \$, taxes incluses, pour les lots A, C, D, F et H)
- ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. : 204 622,17 \$, taxes incluses, pour les lots B, E, G, I et J

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-413-01-649 et 02-415-00-649 (selon les quantités approximatives indiquées au formulaire de soumission et les prix unitaires soumis).

2026-028

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIAUX EN VRAC POUR L'ANNÉE 2026, À MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 57 266,61 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux en vrac pour l'année 2026 (TPH260008), au plus bas soumissionnaire conforme, soit MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE, pour un montant total de 57 266,61 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-627 et 02-701-74-627 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-029 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES INSPECTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP) DE LA FLOTTE DE VÉHICULES LOURDS DES TRAVAUX PUBLICS, AINSI QUE LES AUTOMOBILES DU SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 MARS 2026 AU 29 FÉVRIER 2028, À MÉCAMOBILE INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 64 386,00 \$, TAXES INCLUSES, AVEC TROIS ANNÉES EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour la réalisation des inspections dans le cadre du Programme d'entretien préventif (PEP) de la flotte de véhicules lourds des travaux publics, ainsi que les automobiles du service de l'inspection et de la sécurité publique pour la période du 1 mars 2026 au 29 février 2028 (TPG260001), au plus bas soumissionnaire conforme, soit MÉCAMOBILE INC., pour un montant total de 64 386,00 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)). La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les périodes du 1 mars 2028 au 28 février 2029, du 1 mars 2029 au 28 février 2030 et du 1 mars 2030 au 28 février 2031.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-419 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-030 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE DIESEL CLAIR ET DIESEL CONTENANT DU CARBURANT RENOUVELABLE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR LA PÉRIODE DU 1 FÉVRIER 2026 AU 31 JANVIER 2029, À PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C., POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 376 044,97 \$, TAXES INCLUSES, AVEC DEUX ANNÉES EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable pour la période du 1 février 2026 au 31 janvier 2029, à PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C., étant le soumissionnaire retenu par la Société de transport de Montréal (STM), pour un montant total de 1 376 044,97 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)). La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour deux (2) périodes de renouvellement supplémentaires d'une période de douze (12) mois chaque.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-822-20-631, 02-823-20-631, 02-823-15-631, 0282720-631, 02-822-91-631 et 02-826-11-631 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-031 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ESSENCE ORDINAIRE SANS PLOMB ET DIESEL COLORÉ STANDARD ET POUR GÉNÉRATRICES DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA PÉRIODE DU 4 JANVIER 2026 AU 3 JANVIER 2029 À HARNOIS ÉNERGIES INC. ET MAZOUT G. BELANGER INC. POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 204 236,69 \$, TAXES INCLUSES, AVEC DEUX ANNÉES EN OPTION

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat de la fourniture et la livraison d'essence ordinaire sans plomb et diesel coloré standard et pour génératrices pour la période du 4 janvier 2026 au 3 janvier 2029, à HARNOIS ÉNERGIES INC. et MAZOUT G. BELANGER INC., étant les soumissionnaires retenus par la Ville de Montréal, pour un montant total de 1 204 236,69 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)). La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour deux (2) périodes de renouvellement supplémentaires d'une période de douze (12) mois chaque.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-822-20-631, 02-823-20-631, 02-823-15-631, 0282720-631, 02-822-91-631 et 02-826-11-631 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-032

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC KSG INC., POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE CLÔTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRES, POUR UN MONTANT DE 23 488,90 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec KSG INC., pour des travaux de réparation de clôtures sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire (TP220048), pour un montant total de 23 488,90 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 169 909,14 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-521 et 02-701-71-559 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

Monsieur le conseiller Andrew Swidzinski quitte son siège à 19h50

2026-033

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC SANIVAC, POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DE LA CONDUITE PLUVIALE DONEGANI CN CPKC ET DES TRAVAUX D'URGENCE EFFECTUÉS LE 27 NOVEMBRE ET 4 DÉCEMBRE 2025, POUR UN MONTANT DE 84 226,87 \$, TAXES INCLUSES

Monsieur le conseiller Andrew Swidzinski ayant quitté la salle du conseil ne participe pas au vote

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec SANIVAC, pour le nettoyage et l'inspection de la conduite pluviale Donegani CN CPKC et des travaux d'urgence effectués le 27 novembre et 4 décembre 2025 (TV250378), pour un montant total de 84 226,87 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 94 920,13 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 00-241-500-564.

Monsieur le conseiller Andrew Swidzinski reprend son siège à 19h51

2026-034

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MENUISERIE POUR L'ANNÉE 2026, À MÉTIER PLUS CONSTRUCTION INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 93 733,37 \$, TAXES INCLUSES, AVEC L'ANNÉE 2027 EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien et de réparation de menuiserie pour l'année 2026 (BPM260001), au plus bas soumissionnaire conforme, soit MÉTIER PLUS CONSTRUCTION INC., pour un montant total de 93 733,37 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour l'année 2027.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538, 02-877-15-538, 02-877-20-538, 02-877-21-538, 02-877-30-538, 02-877-40-538, 02-877-41-538, 02-877-43-538, 02-877-50-538, 02-877-52-538, 02-877-60-538, 02-877-61-538, 02-877-80-538, 02-877-81-538, 02-877-90-538 et 02-877-91-538 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-035

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC AINSWORTH INC., POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF, SERVICE D'URGENCE ET GESTIONS DES SYSTÈME DE CONTRÔLE SCHNEIDER, POUR UN MONTANT DE 25 020,65 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec Ainsworth Inc., pour l'entretien préventif, service d'urgence et gestions des systèmes de contrôle Schneider (OB250052), pour un montant total de 25 020,65 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 69 914,85 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-533, 02-877-20-533, 02-877-30-533, 02-877-40-533, 02-877-43-533, 02-877-50-533, 02-877-52-533, 02-877-60-533, 02-877-61-533, 02-877-80-533, 02-877-81-533, 02-877-90-533 et 02-877-91-533 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis).

2026-036	OCTROYER UN CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE DE LA VOIE DE SERVICE SUD DE L'AUTOROUTE 40 ET DU BOULEVARD SAINT-JEAN, À LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 795 429,04 \$, TAXES INCLUSES
-----------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le resurfaçage de la voie de service sud de l'autoroute 40 et du boulevard Saint-Jean (GP2604-24101), au plus bas soumissionnaire conforme, soit LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., pour un montant total de 4 795 429,04 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-426-12-995 et 22-426-22-995.

2026-037	CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 66, AVENUE DONEGANI
-----------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 66, avenue Donegani :

- Un total de trois (3) planchers plutôt que le maximum permis de deux (2) ;
- Une hauteur totale de bâtiment de 12,07 m plutôt que le maximum de 10,5m ;
- Un total d'une (1) case de stationnement plutôt que le minimum requis de dix-huit (18).

2026-038	CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 185, BOULEVARD HYMUS
-----------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 185, boulevard Hymus :

- Une (1) enseigne encadrée, sur un bâtiment de plus d'un étage, apposée plus haut que le niveau du plancher du deuxième et constituée du sigle de l'établissement et/ou de lettres détachées plutôt qu'une enseigne sans encadré;
- Trois (3) enseignes installées pour un établissement faisant face à plus d'une rue, plutôt que le maximum permis de deux (2).

2026-039	CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 32, AVENUE BRUNET
-----------------	--

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 32, avenue Brunet exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la construction d'une unité d'habitation accessoire détachée (UHA) ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_32_Brunet_elevations_2025-09-22_(1)
- PL_32_Brunet_implantation_2025-11-19_(1)
- PL_32_brunet_insertion final_2025-11-17_(1)
- PL_32_Brunet_site_plan_2025-09-22_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 32, avenue Brunet, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 14 025 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-040

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 84, AVENUE DE DIEPPE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 84, avenue de Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en l'agrandissement et des travaux de rénovations extérieures à la maison existante ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_84_Dieppe_élévations_2025-12-18 (1)
- CSP_84_Dieppe_implantation_2025-12-18 (1)
- CSP_84_Dieppe_matiériaux_2025-12-18 (1)
- CSP_84_Dieppe_perspective_2025-12-18 (2)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 84, avenue de Dieppe, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 14 025 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-041

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 122, AVENUE DE DIEPPE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujetti la propriété située au 122, avenue de Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la construction d'une maison unifamiliale avec un garage double intégré (Option B) ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_122_Dieppe_elevations_2025-11-11_(1)
- CSP_122_Dieppe_implantation_2025-08-05_(1)
- CSP_122_Dieppe_insertion_2025-11-11_(1)
- CSP_122_Dieppe_materiaux_2025-12-08_(1)
- CSP_122_Dieppe_perspective_2025-11-11_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 122, avenue de Dieppe, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 16 500 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-042

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 66, AVENUE DONEGANI

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujetti la propriété située au 66, avenue Donegani exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en l'ajout d'un deuxième étage complet avec une mezzanine au-dessus, ainsi que des rénovations extérieures sur le bâtiment existant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_66_Donegani_elevations_2025-12-18_(1)
- CSP_66_Donegani_insertion_2025-12-18_(1)
- CSP_66_Donegani_materiaux_2025-12-18_(1)
- CSP_66_Donegani_perspective_2025-12-18_(1)
- CSP_66_Donegani_plan du site_2025-12-18_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 66, avenue Donegani, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 35 046 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-043

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 98, AVENUE DONEGANI

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujetti la propriété située au 98, avenue Donegani exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en ce qui suit:

- Clôture amovible délimitant l'aire des places assises;
- Six (6) tables de pique-nique amovibles, chacune mesurant 1,82m par 1,52m;
- Quatre (4) chaises Adirondack;
- Bacs à fleurs en bois traité, chacun mesurant 2,43m par 0,6m;
- Guirlandes lumineuses;
- Support à vélos à l'extérieur du périmètre de la terrasse.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_98_Donegani_amenagement_2025-11-06_(1)
- CSP_CCU_98_Donegani_materiaux_2025-08_28_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 98, avenue Donegani, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-044

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5, AVENUE KING

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujetti la propriété située au 5, avenue King exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en ce qui suit:

- Retrait de la porte de garage et son remplacement par un mur de fondation en béton;

-
- Remblayage et plantation de gazon afin d'éliminer l'allée véhiculaire en pente;
 - Nouvelle allée véhiculaire en asphalte de 7,5 m pour remplacer celle existante en contre pente;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_5_king_elevation_2025-10-22_(1)
- CSP_5_king_paysagement_2025-10-22_(1)
- CSP_5_king_perspective_2025-10-22_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 5, avenue King, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats;

D'indiquer qu'une garantie financière de 2 640 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-045

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 6321, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 6321, autoroute Transcanadienne exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en des rénovations extérieures à l'établissement commercial ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'approuver le document suivant incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_6321_Transcanada_elevation avant_2025-12-16 (1)

Lequel décrit les travaux proposés à l'immeuble localisé au 6321, autoroute Transcanadienne, celui-ci étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 3 750 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-046 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LIVRES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS POUR L'ANNÉE 2026 À LIVRES BABAR INC., LIBRAIRIE CLIO, PARAGRAPHÉ, LIBRAIRIE MONET, LIBRAIRIE RAFFIN ET LIBRAIRIE DE VERDUN, POUR UN MONTANT TOTAL DE 300 000 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de livres en français et en anglais
pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2026 à LIVRES BABAR INC., LIBRAIRIE CLIO, PARAGRAPHÉ, LIBRAIRIE MONET, LIBRAIRIE RAFFIN et LIBRAIRIE DE VERDUN, pour un montant total de 300 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-671.

2026-047 OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES DE LOCATION D'AUTOBUS SCOLAIRES POUR LES PROGRAMMES JEUNESSE POUR L'ANNÉE 2026, À CIE TRANSBUS (1986) INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 32 261,99 \$, TAXES INCLUSES, AVEC L'ANNÉE 2027 EN OPTION

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des services de location d'autobus scolaires pour les Programmes jeunesse pour l'année 2026 (LP260002), à CIE TRANSBUS (1986) INC., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 32 261,99 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour l'année 2027.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-25-513, 02-701-55-513 et 02-701-56-511 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-048 NOMMER UN MEMBRE SUBSTITUT AU SEIN DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
DE nommer monsieur le conseiller Mike Potvin à titre de membre substitut au sein du comité de démolition en remplacement de monsieur le conseiller Eric Stork.

2026-049 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De lever la séance à 19h58.

John Belvedere, maire

Me Caroline Thibault, greffière